



Cadre réservé au CGF

2026 - 329

OFFRE D'EMPLOI

Nom de la Collectivité : VILLE DE MAHINA

Emploi : 01 Directeur de l'eau

Catégorie : A ☒ B ☐ C ☐ D ☐

Grade : Conseiller, Conseiller qualifié, Conseiller principal

Service d'affectation : Régie de l'eau

Niveau de diplôme minimum requis : Aucun ☐ DNB/CAP/BEP ☐ BAC ☐ BAC+3 ☒

Spécialité : Administrative ☐ Technique ☒ Sécurité Civile ☐ Sécurité Publique ☐

Domaine : Bâtiment ☐ Environnement ☒ Restauration scolaire ☐ Système d'information ☐

(Ne concerne que la spécialité technique)

Emploi à pourvoir à compter du : 1^{er} septembre 2026 (date prévisionnelle)

Type de recrutement : Permanent ☒ Temporaire ☐ (Durée du CDD :)

Temps de travail : temps complet ☒ temps non-complet ☐ (durée hebdo/annuelle :)

Localisation : MAHINA

Rémunération : conditions statutaires

Missions principales

Sous l'autorité de la Directrice des Services Techniques, le directeur de l'eau propose et supervise la stratégie globale, technique et financière en matière d'eau potable. Il élabore la programmation des travaux d'investissement et des missions d'entretien et de contrôle des réseaux et de leurs équipements. Il coordonne et instruit les projets et études d'adduction d'eau potable. Il assure la gestion budgétaire et comptable de la régie ainsi que la direction du personnel du service. Il exécute les décisions de la Collectivité et représente le service de l'eau dans les actes de gestion courante.

Dans ce cadre, sans être une liste exhaustive de ses missions, il/elle a pour rôle de :

1. Définir les orientations stratégiques en matière d'eau potable

- Réaliser un diagnostic technique, juridique, sanitaire et économique du territoire afin d'assurer une veille sur les évolutions réglementaires et technologiques du secteur ;
- Conseiller les élus et les alerter sur les risques techniques, juridiques, financiers, sanitaires et environnementaux liés aux projets ;
- Élaborer des scénarios prospectifs et une programmation pluriannuelle des investissements (schéma directeur, plan pluriannuel d'investissement) ;
- Interpréter et exploiter les indicateurs de performance du service (rendement des réseaux, qualité de l'eau, taux de conformité) pour orienter les décisions ;
- Définir avec la hiérarchie les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre.

2. Organiser et mettre en œuvre la politique publique de l'eau potable

- Traduire les orientations politiques en plans d'actions opérationnels : modes de gestion, missions du service, projets structurants, gestion patrimoniale des réseaux et ouvrages ;
- Élaborer et actualiser les règlements de service et veiller à leur application ;
- Proposer aux élus des arbitrages en identifiant les marges de manœuvre techniques et financières ;
- Contrôler et valider les documents administratifs et réglementaires du service (rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, rapports aux autorités de contrôle).

3. Piloter, coordonner et évaluer les projets et travaux

- Planifier, conduire et coordonner les projets techniques (renouvellement de réseaux, systèmes de traitement et de potabilisation, ouvrages de production et de stockage) ;
- Évaluer les besoins, analyser les offres et gérer les contrats des prestataires et délégataires ;
- Superviser les travaux et contrôler la qualité, les coûts, les délais et la conformité des réalisations au cahier des charges ;
- Communiquer sur les finalités et les enjeux des projets auprès des élus, des partenaires et des usagers.

4. Développer et protéger la ressource en eau

- Déterminer les ressources en eau disponibles (interprétation des essais de pompage, modélisation) et créer une base de données dédiée ;
- Rechercher de nouvelles sources d'eau potable, évaluer les possibilités de diversification et définir les modalités d'exploitation ;
- Élaborer les projets de réhabilitation des ouvrages et déterminer les périmètres de protection des captages ;
- Promouvoir une gestion intégrée et globale de la ressource par bassin versant ;

5. Assurer le management du service et la gestion budgétaire de la régie

- Encadrer, animer et coordonner les équipes du service : organisation du travail, fixation des objectifs, évaluation des agents, développement des compétences ;
- Préparer, exécuter et suivre le budget de la régie (fonctionnement et investissement) en lien avec la tarification de l'eau et la capacité d'autofinancement ;
- Assurer la gestion comptable de la régie et rechercher des financements externes (subventions, contrats de projets) ;
- Représenter le service dans les actes de gestion courante et veiller à l'exécution des décisions de la Collectivité.

Les compétences recherchées :

1. Savoirs (connaissances théoriques et réglementaires)

- Fonctionnement des collectivités territoriales et des régies à autonomie financière ;
- Techniques d'hydraulique, d'hydrogéologie et de traitement de l'eau (production, distribution, épuration) ;
- Règles de la commande publique et des marchés publics ;
- Principes de la comptabilité publique et de la gestion budgétaire (M14 ou nomenclature applicable) ;
- Méthodologie de conduite de projet ;
- Méthodologie de gestion patrimoniale des réseaux (schéma directeur, plan pluriannuel d'investissement)
- Droit de la fonction publique communale (statuts, positions administratives)

2. Savoir-faire (compétences opérationnelles)

- Élaborer une stratégie pluriannuelle et la traduire en programmation opérationnelle et financière ;
- Piloter des projets techniques complexes, de l'étude de faisabilité à la réception des travaux ;
- Analyser et interpréter des données techniques (essais de pompage, indicateurs de performance, qualité de l'eau) ;
- Préparer, exécuter et suivre un budget en lien avec la tarification du service ;
- Rédiger des documents administratifs, réglementaires et techniques (règlements de service, rapports annuels, cahiers des charges, documents de marchés publics) ;
- Encadrer et animer une équipe pluridisciplinaire, fixer des objectifs et évaluer les résultats ;
- Rechercher et mobiliser des financements externes (subventions, contrats de projets)

3. Savoir-être (qualités relationnelles et comportementales)

- Sens du service public et de l'intérêt général ;
- Capacité d'analyse, de synthèse et d'aide à la décision ;
- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Aptitude au dialogue et à la pédagogie, notamment auprès des élus et des usagers ;
- Réactivité et gestion des situations d'urgence (crise sanitaire, rupture d'alimentation) ;
- Force de proposition et autonomie dans la conduite des missions ;

Recrutement ouvert à :

- Tout fonctionnaire communal ;
- Tout fonctionnaire autre que communal de spécialité et de grade équivalent (en détachement) ;
- Tout candidat lauréat du concours A de la FPC inscrit sur la liste d'aptitude en vigueur ;
- Tout lauréat de l'examen professionnel de la FPC de spécialité et de grade correspondants ;
- Tout candidat admis au recrutement sans concours par la voie des emplois réservés ;
- Tout candidat inscrit sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade de conseiller du cadre d'emplois « conception et encadrement » (A) ;
- Toute personne correspondant au profil recherché et aux conditions statutaires ; cependant le recrutement sera temporaire (durée du CDD en mois pour la catégorie A : 24 mois avec possibilité d'être renouvelé une fois) ;

Profil recherché :

- Expertise technique dans le domaine de l'eau potable ;
- Capacité à définir et conduire une stratégie ;
- Compétences en gestion budgétaire et comptable d'une régie ;
- Aptitude au management d'équipe ;
- Maîtrise de la conduite de projet et de la commande publique ;
- Capacité d'analyse et d'aide à la décision ;
- Qualités relationnelles et rédactionnelles ;

Pièces à fournir

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par mail à rh@mahina.pf ou en dépôt sur place à la Direction des Ressources Humaines située au 1^{er} étage du bâtiment A de la Mairie de Mahina. Ils doivent être adressés à **Monsieur Damas Terai TEUIRA, Maire de la Ville de Mahina** et constitués comme suit :

- Curriculum Vitae (**à jour**) ;
- Lettre de motivation ;
- Acte de naissance de moins de 3mois ;
- Copie de la pièce d'identité (passeport ou carte d'identité **en cours de validité**) ;
- Copie du permis de conduire VL ;
- Copie du diplôme le plus élevé ;
- Copie de l'arrêté de nomination (pour les fonctionnaires)
- Attestation d'affiliation CPS ;

Les dossiers INCOMPLETS seront rejetés

Les dossiers envoyés après la date limite de candidature seront refusés

Date limite d'envoi des candidatures : le jeudi 6 août 2026 à 12h00



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur des ressources

Tamata DEAGE